

2018-03-040-PM

nomenclature: 9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2018

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION - ADAVEM

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25
24 (point n° 2018-03-031-DGS)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30
29 (point n° 2018-03-031-DGS)

**2018-03-040-PM - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION: ADAVEM**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la sécurité routière, il est pertinent de développer des peines alternatives, a fortiori lorsque celles-ci orientent les contrevenants vers des actions de bénévolat.

C'est pourquoi l'ADAVEM propose de mettre à disposition de la Ville 6 personnes volontaires à un « stage de participation citoyenne » (intitulé SPC) pour participer à l'animation du point de sensibilisation aux conduites à risques pendant les fêtes locales 2018. Ce stage s'inscrit dans une procédure dite de classement sous condition, qui permet à ces personnes de bénéficier d'un classement de leur infraction à la condition qu'elles soient présentes sur le site des fêtes aux jours et aux horaires prédéfinis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que dans le cadre de l'organisation des fêtes locales du 9 mai au 13 mai 2018 et de l'animation des points repos, la Ville de TARNOS doit faire appel à des personnes pour le bon fonctionnement de ces activités,

Considérant le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la convention conclue avec l'association « ADAVEM » pour la mise à disposition de personnes volontaires à un « stage de participation citoyenne » (intitulé SPC).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

DIT que cette intervention sera faite à titre gratuit.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 mars 2018

Le Maire

